



-4768-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 22 juin 2026, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse
Mme Joany Hovington, conseillère au siège n° 1
M. Mario Desbiens, conseiller au siège n° 2
M. Jean Brousseau, conseiller au siège n° 3
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège n° 4
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège n° 5
M. Carol Girard, conseiller au siège n° 6

Assiste également :

Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du 2^e projet de règlement n° 2026-342 modifiant le règlement n° 2009-236 relatif au zonage;
4. Politique familiale de Forestville et Forum Citoyen - Adjudication de contrat
5. Clôture et levée de la séance.

Adoption du 2^e projet de règlement n° 2026-342 modifiant le règlement n° 2009-236 relatif au zonage

260622-108

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Mme Gina L'Heureux lors de la séance extraordinaire du 2 juin 2026 et que le 1^{er} projet de règlement a été présenté et adopté à cette même séance;

Considérant qu'une assemblée de consultation a eu lieu le 22 juin 2026 et que personne ne s'est présenté;



Considérant que la mairesse résume que le 2^e projet de règlement est identique au 1^{er} projet adopté à la séance extraordinaire du 2 juin 2026 et qu'il a pour objectif :

- adapter sa réglementation afin d'accueillir davantage de projets de construction de logements multiples sur des rues existantes;
- adapter sa réglementation afin de permettre l'implantation de projets d'hébergement touristiques de type hébergement insolite dans la zone 717-RF et 718-RF;
- encadrer la production, la transformation, l'entreposage et la vente de cannabis sur son territoire.

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le 2^e projet de règlement n° 2026-342 modifiant le règlement n° 2009-236 relatif au zonage.

Politique familiale de Forestville et Forum Citoyen - Adjudication de contrat 260622-109

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'organiser un Forum citoyen en 2026 afin de mettre en œuvre la politique familiale de Forestville par des actions concrètes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a obtenu une subvention de 31 500.00 \$ du Programme de soutien aux politiques familiales municipales de Famille Québec pour la réalisation du Forum citoyen;

CONSIDÉRANT que deux firmes expertes ont été sollicitées dans le cadre de la tenue de consultations citoyennes, soit EspaceMUNI et MUConseils, et que chacune a déposé une offre de services pour la réalisation du Forum citoyen;

CONSIDÉRANT QU'APRÈS l'analyse de ces propositions par le comité de sélection, l'offre de la firme MUConseils a été jugée la plus avantageuse en raison de la qualité de la démarche, de l'originalité de son approche et de sa proposition budgétaire;

Il est résolu d'adjuger le contrat de réalisation du Forum citoyen, dans le cadre de la politique familiale de Forestville, à MUConseils, pour la somme de 28 026,00 \$ taxes incluses et d'autoriser Mme Alyson Durocher-Savard directrice du développement économique et/ou M. Ghislain Gauthier, à signer pour et au nom de la Ville de Forestville le contrat à intervenir.

Il est proposé par la conseillère Mme Joany Hovington et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'affecter la dépense à la subvention du Programme de soutien aux politiques familiales.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 19 h 10, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.



Mairesse

Greffière adjointe

Je, Micheline Ancil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.